



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 24/05/2011 |
| Affichage | 24/05/2011 |

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| En Exercice | Présents | Procurations<br>et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33          | 26       | 7                          |

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno  
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : PATRIMOINE 3

OBJET : CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE  
DE BRIANÇON ET LE LYCEE  
D'ALTITUDE

### **Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,  
BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM  
Richard, ROUBAUD Sabin,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine, Briançon Ville d'art et d'histoire, via sa direction du patrimoine a conçu une nouvelle visite sur le thème du temps. Afin de proposer au public visiteur la découverte du travail de restauration du patrimoine horloger effectué par les élèves, leurs professeurs, la visite de l'horloge du lycée d'Altitude sera intégrée à cette prestation.

La commission Culture/Patrimoine/Tourisme ayant été saisie du partenariat dans sa séance du 9 mai 2011, la convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

# CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,  
représentée par son maire en exercice,  
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Le Lycée d'Altitude de Briançon,  
représenté par son proviseur en exercice,  
Madame Michelle Seghir

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

## Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire : mise en place d'une visite-découverte sur le thème du temps (cadrans solaires et horloges) au cours de laquelle les visiteurs pourront accéder à l'ancienne horloge du Lycée de Briançon. La visite sera conduite par un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

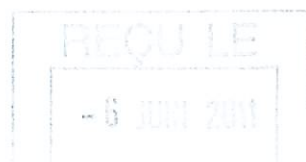
- de permettre une activité de découverte du patrimoine des cadrans solaires et des horloges de Briançon
- de mettre en valeur le travail de restauration du patrimoine horloger effectué par les élèves, leurs professeurs, les agents et les nombreux partenaires du Lycée
- de sensibiliser le public aux notions de protection du mobilier horloger, technique et industriel du Briançonnais.

## Article II : Modalités

Les programmes du service du Patrimoine étant mis en place tous les 6 mois, les dates des visites seront communiquées par un courrier particulier renouvelé 2 fois par an.

La prise en charge du public se fera par le guide-conférencier au service du Patrimoine, l'accès au lycée se fera dans la deuxième partie de la visite.

Durée de la visite : en tout environ 2h00, sur place au lycée environ 1h00.



Pour des raisons de sécurité, la visite sera limitée à 10 personnes et se fera sur inscription.

Le Lycée de Briançon s'engage à garantir :

- L'accès et la sécurité des visiteurs aux dates communiquées par le service du Patrimoine. Pour ce faire, le Lycée de Briançon mettra à disposition du service du Patrimoine, contre signature, un trousseau de clés afin d'accéder à l'horloge.

Le service du patrimoine s'engage à assurer :

- La billetterie, la communication
- La gestion du public dans l'enceinte du Lycée
- La visite-guidée

Le service du Patrimoine s'engage à ne jamais prêter sous quelque motif que ce soit le trousseau de clés ni d'en faire des copies sans autorisation écrite de la part du Lycée.

Le service du Patrimoine s'engage à ne pas accéder à l'horloge en dehors des visites guidées sans autorisation préalable de la part du Lycée.

Le parcours, déterminé par les signataires et annexé à la présente convention, ne pourra pas faire l'objet de changements sauf en cas de travaux. Un nouveau parcours sera alors déterminé.

### **Article III : Durée indéterminée**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans sauf dénonciation d'une de deux parties.

Fait à Briançon, le  
(en quatre exemplaires originaux)

Le Proviseur du Lycée

Le Maire de Briançon

Michelle SEGHIR

Gérard FROMM